



# ENTREPRISE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

## Centre professionnel de formation certifiée



Ouvrier  
paysagiste

Référent arbres  
et écosystèmes

Conducteur  
de travaux

Boostez votre carrière !  
[www.alt-corporation.fr](http://www.alt-corporation.fr)

Entreprise d'aménagement paysager  
Centre professionnel de formation certifiée  
**Contact**

Tél. 06 50 09 04 82

[alt.letallec@gmail.com](mailto:alt.letallec@gmail.com)

<https://www.alt-corporation.fr/>

Infographie et photographie : Stéphanie de Fortis - 0616659704

Impression : [www.b-kom.com](http://www.b-kom.com)

Images d'illustration : [ressources.freepik.com](http://ressources.freepik.com) - [favicon.com](http://favicon.com)



**Adrien LE TALLEC**

Directeur de ALT Corporation

## ÉDITO

La société ALT Corporation forme les étudiants, les professionnels, les personnes en reconversion professionnelle et les particuliers aux pratiques horticoles, à travers des formations informationnelles et certifiantes, orientées vers la préservation de l'environnement.

Pour ce faire, notre formation terrain répondra aux enjeux du marché du paysage, avec le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POEI) en partenariat avec France Travail.

Nos formations terrains, comme la formation de **conducteur de travaux en aménagements paysagers**, sur un format hybride\* ainsi que la formation d'**ouvrier paysagiste**, favorisent la montée en compétences et en responsabilités.

De plus, pour répondre aux enjeux climatiques croissants, nous proposons une nouvelle formation certifiante de **référent arbres et écosystèmes** destinée aux profils qualifiés.

Les professionnels du secteur pourront ainsi mobiliser leurs compétences techniques et humaines, en faveur de la biodiversité, dans le respect de la nouvelle législation et des normes environnementales.

\* Sur chantier et organisation des tâches administratives



Réalisation PL Espaces

# SOMMAIRE

## 1 CONCEPTION DE JARDINS PAYSAGERS

L'Art du paysage à votre service.....P 7

Nos réalisations et inspirations de paysages.....P 10

## 2 AMÉNAGEMENTS DES JARDINS

Une expertise technique au service de vos projets paysagers.....P 14

Aménagements des extérieurs...P 16

Végétaux de collection et plantes remarquables.....P 18

## 3 L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'entretien du jardin.....P 20

Certification référent Arbres et écosystèmes.....P 24

Almanach 2026.....P 25

Travaux soumis à la TVA réduite.....P 50

## **4 SE FORMER AVEC ALT CORPORATION**

---

ALT Corporation place la formation au cœur de son action.....**P 52**

Formation référent arbres et écosystèmes.....**P 54**

Formation conducteur de travaux en aménagements paysagers.....**P 56**

Formation ouvrier paysagiste.....**P 58**

Autres modules de formations.....**P 60**

## **5 NOS ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEU SCOLAIRE**

---

Sensibiliser dès le plus jeune âge.....**P 64**

S'engager dans les aires éducatives.....**P 66**

## **6 EXPERTISES PRIVÉES**

---

Expertises réglementaires et environnementales.....**P 68**

## **7 PARTENAIRES**

---

**P 70**

## **8 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

---

Clients particuliers, copropriétés, SCI Familiales, associations sans activité économique.....**P 74**

Clients professionnels.....**P 81**

Services à la personne.....**P 88**

Formulaire de rétractation.....**P 98**

Modèle de rétractation.....**P 100**

## **NOTRE VISION CHEZ ALT CORPORATION**

**Durabilité environnementale**, chaque projet intègre des solutions respectueuses de l'environnement privilégiant les espèces locales et la biodiversité.

**Fonctionnalité**, nos jardins sont conçus pour être vécus au quotidien, alliant beauté et praticité.

**Innovation**, nous intégrons les dernières évolutions techniques dans l'aménagement du « jardin durable », afin de créer des espaces dans le respect de l'environnement.

### **Partenariats :**



### **Certification :**



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

#### **ACTIONS DE FORMATIONS**

### **Réseau d'entreprises :**





1

# Conception de jardins paysagers

# L'Art du paysage à votre service

**La création de jardins paysagers est l'une des étapes les plus créatives et techniques dans vos projets d'extérieurs.**

Notre approche conjugue expertise horticole, sens esthétique et maîtrise des enjeux environnementaux.

Nous concevons chaque jardin comme un écosystème vivant qui doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement, tout en répondant aux besoins spécifiques de nos clients.



## Témoignage //

Une bonne expérience du début à la fin ! Cela m'a permis de comprendre mes attentes et transformer mon jardin en un espace à la fois esthétique et fonctionnel.

**Dimitri Cassar, étudiant à l'ESAJ**

# LES ÉTAPES DE CONCEPTION DU PAYSAGE

- **Phase 1 : Analyse et diagnostic**

Notre équipe réalise une analyse complète incluant un diagnostic agronomique : une analyse de sol, un diagnostic phytosanitaire et une analyse de l'écosystème en tenant compte des risques.

Cette étude détermine les possibilités et les limites du projet, en fonction des préférences esthétiques et des contraintes d'usages.

- **Phase 2 : Conception sur-mesure**

Le client participe activement à la sélection des éléments du projet, avec l'intégration de tous les éléments impliquant les plantations, les allées, le parking, les éclairages, les arrosages et les mobiliers.

- **Phase 3 : Conception durable**

Notre organisme de formation conçoit des aménagements paysagers et horticoles, dans un objectif de transmission des compétences, afin de préserver et protéger les écosystèmes existants.

Nous privilégions systématiquement des variétés robustes et faciles d'entretien.

## Expertises et spécialités

### **Jardins écologiques**

Nos jardins intègrent les prairies fleuries et les zones humides pour favoriser la biodiversité.

### **Jardins d'entreprise**

Transformation des espaces verts en espace de bien-être pour les employés.

### **Jardins thérapeutiques**

Nos espaces thérapeutiques combinent aménagements adaptés au bien-être et à l'accessibilité.

### **Jardins contemporains**

Design moderne privilégiant des matériaux contemporains pour des espaces épurés et sophistiqués.

# Nos réalisations et inspirations de paysages

**Nos créations et conceptions de jardins paysagers représentent bien plus qu'un service d'aménagement extérieur.**

Chaque projet est une opportunité de démontrer notre expertise et savoir-faire mais également de pouvoir contribuer à la création d'un cadre de vie plus harmonieux et respectueux de la nature.

Réalisation PL Espaces





## Une approche durable et circulaire

Nous valorisons les déchets verts et nous favorisons les circuits courts pour l'approvisionnement en paillage.



Cette logique nous permet de transformer un résidu en une ressource utile.

Elle s'inscrit pleinement dans une vision de long terme, tout en respectant le paysage existant.

## Des paysages conçus avec esthétique

Inspirées par les caractéristiques des lieux, nos inspirations mêlent l'esprit d'un jardin exotique aux matériaux écologiques.

Notre objectif est d'imaginer des lieux à la fois **fonctionnels** et **harmonieux**.



Réalisation PL Espaces





# 2 Aménagements des jardins

# Une expertise technique au service de vos projets paysagers

ALT Corporation propose des solutions adaptées pour aménager vos extérieurs.

Nous concevons les espaces verts comme **un lieu vivant**, à la fois de ressource, de mémoire et de refuge.

Chaque projet peut intégrer une **dimension symbolique** à son jardin, avec la plantation d'essences choisies en fonction de leur longévité ou bien de leur histoire.

Il peut s'agir d'arbres répertoriés dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, comme par exemple, les arbres remarquables, les arbres protégés ou classés par testament, ou bien des espèces plantées pour marquer un événement personnel, par exemple :

- Une naissance
- Un mariage
- Un anniversaire
- Un hommage à un défunt

De cette manière, le végétal devient **un vecteur de mémoire et un acte de transmission** tout en renforçant le caractère unique de votre jardin.

Nous accompagnons tous les projets de nos clients dans une **démarche de personnalisation du jardin**, mais aussi de **conseils** pour leur entretien.

Chaque plantation vient ancrer le jardin dans un ensemble harmonieux adapté aux usages et aux contraintes climatiques locales.

Notre approche permet de concilier esthétique, fonctionnalité et durabilité.



L'équipe ALT Corporation

NOS VALEURS

RESPECT

HONNÉTETÉ PRÉCISION

## Notre signature

Chaque essence de plante ou d'arbre est accompagnée d'une ardoise botanique indiquant son nom scientifique et l'année de plantation.

Ce repère esthétique, élégant et discret, inscrit le végétal dans le temps, en donnant de la valeur au jardin.



# Aménagements des extérieurs

L'aménagement des extérieurs repose sur une trois critères : fonctionnalité, durabilité et esthétisme.

Notre équipe intervient sur la **maçonnerie paysagère** dans le but de structurer le paysage avec des murets, des escaliers, des terrasses ou bien des bordures, afin d'aménager le jardin pour le rendre fonctionnel et durable.



Création d'un escalier minéral / Réalisation PL Espaces  
Structuration avec des matériaux durables





Entretien de jardin chez un particulier

## Des projets sur-mesure

Notre collaborateur **PL Espaces** spécialisé dans la construction paysagère structure vos espaces avec des matériaux durables.

### Un jardin qui évolue au rythme des saisons

Un accompagnement peut également être assuré dans le suivi et l'entretien des aménagements au fil des saisons.

**Prenez rendez-vous dès à présent pour un entretien de jardin sur-mesure.**

#### Tous nos conseils

Consultez notre almanach  
2026 - Page 25



Balisage zone de chantier



## **Aménagement d'une cour intérieure d'entreprise**

Végétalisation des espaces et pose de terrasse.



# Végétaux de collections et Plantes Remarquables

Elles sont rares, historiques ou d'une esthétique singulière, ces végétaux apportent au jardin une identité unique.

Leur **plantation** et leur **mise en valeur** nécessitent un savoir-faire alliant des compétences en botanique, techniques et un sens de la composition.



Plantation d'un olivier centenaire



## Partenaire & végétaux d'exception



La pépinière « **À l'Ombre des Figuiers** » propose une large sélection de plantes remarquables.

Leur expertise et la qualité de leurs végétaux permettent de donner vie à des projets uniques.

**Nos partenaires :**  
Consultez le Chapitre 7,  
page 70





# 3

## L'entretien des espaces verts

# L'entretien du jardin

Le jardin est un écosystème vivant où chaque plante participe au maintien de la biodiversité du lieu.

Au-delà de l'aspect esthétique, chez ALT Corporation, nous sommes formés à **préserver la biodiversité** des jardins, en respectant le rythme naturel des végétaux et leur capacité à s'harmoniser entre eux.

Pour cela, nous appliquons **une gestion différenciée** :

- Chaque zone du jardin est observée puis entretenue selon ses spécificités.
- Les espèces en place, la saison, les aléas climatiques, le cycle lunaire, mais aussi **la valeur d'usage** des végétaux guident nos interventions.

Nous limitons nos actions pour **laisser vivre les écosystèmes**, sauf lorsqu'un entretien



s'impose pour garantir la sécurité des usagers ou prévenir un risque avéré (chute d'arbre, branches fragilisées).

Un jardin bien entretenu n'est pas forcément un jardin parfaitement taillé, mais un espace vivant pour les humains comme pour le reste du vivant.



## L'élagage des arbres

La taille des arbres permet de garantir la sécurité des usagers ou de favoriser sa croissance.

Les branches saines exemptes de maladie issues de la taille sont **valorisées** en paillage, offrant une **protection naturelle** aux plantations hivernales.

# Certification ‘Référent Arbres et Écosystèmes’ : Une réponse aux enjeux d'aujourd'hui

Face aux défis écologiques, cette certification a été conçue pour répondre aux besoins du marché : collectivités en quête d'expertise et professionnels du paysage souhaitant valoriser leur savoir-faire.

Pour faire face aux changements climatiques, l'**arbre devient un acteur central des écosystèmes**.

Il est capable de structurer un sol, d'abriter du vivant et d'accompagner à la transition climatique.

Les notions de taille, de lecture du milieu et de préservation des équilibres sont abordées dans **une approche globale**, où chaque intervention est pensée en fonction du vivant et de la faune.

**Cette certification valorise une nouvelle posture dans la filière paysage** en formant des intervenants ancrés sur leur territoire, capables de dialoguer avec les élus et les riverains.

**NB:** Cette certification est proposée après validation du projet de réforme de loi « Amélioration de la législation *arbres hors forêt* ».



**En savoir plus**

Formation Référent Arbres et Écosystèmes - Page 54

# Almanach 2026

Dans ce guide vous allez retrouver toutes les bonnes pratiques pour maintenir votre jardin en bonne santé tout au long de l'année.

Selon le calendrier chinois, 2026 est placé sous le signe du **cheval**.

Le cheval fait appel à la liberté, la détermination, la persévérance, la fougue et l'intelligence.

C'est l'énergie nécessaire pour atteindre nos objectifs, sans jamais dévier de notre route.

Cette année est d'autant plus inspirante car c'est également l'année internationale :

- Du pastoralisme et des pâturages.
- Des volontaires au service du développement durable.
- Des agricultrices.



## Principes à retenir



### Lune descendante

- Bouturage
- Amendement du sol
- Éclaircissement semis
- Repiquage
- Plantations
- Récolte légumes racines
- Tailles, divisions et marcottage



### Lune montante

- Semis
- Récoltes légumes/fruits/feuilles
- Prélèvement greffons et greffage

## Légendes



Phases  
de la Lune



Lune montante



Lune descendante



Paysage



Pépinière



Arboriculture



Formation

# JANVIER

<b>JEU</b>	<b>1</b>	JOUR DE L'AN	1	↗	●	●	
VEN	2	BASILE		↘	●	●	
SAM	3	GENEVIEVE		↘	●	●	
<b>DIM</b>	<b>4</b>	ODILON		↘	●	●	
LUN	5	ÉDOUARD	2	↘	●	●	●
MAR	6	MÉLAINE		↘	●	●	●
MER	7	RAYMOND		↘	●	●	●
JEU	8	LUCIEN		↘	●	●	●
VEN	9	ALIX		↘	●	●	●
SAM	10	GUILLAUME		↘	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>11</b>	PAULINE		↘	●	●	●
LUN	12	TATIANA	3	↘	●	●	●
MAR	13	YVETTE		↘	●	●	●
MER	14	NINA		↘	●	●	●
JEU	15	RÉMI		↘	●	●	●
VEN	16	MARCEL		↗	●	●	●
SAM	17	ROSELINÉE		↗	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>18</b>	PRISCA		↗	●	●	●
LUN	19	MARIUS	4	↗	●	●	
MAR	20	SÉBASTIEN		↗	●	●	
MER	21	AGNÈS		↗	●	●	
JEU	22	VINCENT		↗	●	●	
VEN	23	BANARD		↗	●	●	
SAM	24	FRANÇ. DE SALES		↗	●	●	
<b>DIM</b>	<b>25</b>	CONV. DE PAUL		↗	●	●	
LUN	26	PAULE	5	↗	●	●	
MAR	27	ANGÈLE		↗	●	●	
MER	28	THOMAS D'AQUIN		↗	●	●	
JEU	29	GILDAS		↗	●	●	
VEN	30	MARTINE		↘	●	●	
SAM	31	MARCELLE		↘	●	●	

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Entretien de la semaine

### SEMAINE 2

- Retrait de la neige sur arbres, arbustes, serres
- Vérification voile d'hivernage sur plantes aromatiques sensibles au froid
- Taille des arbres fruitiers

### SEMAINE 4

- Fin des chaulages des arbres fruitiers, diagnostic phytosanitaire arbres
- Semis laitues et roquette sous abri

### SEMAINE 1

- Bêchage potager, épandage compost et fumier
- Récolte panais, carotte, topinambour, crosne, choux, mâche, épinard

### SEMAINE 3

- Brossage des lichens sur troncs et pulvérisation d'huile de colza
- **Renouvellement des programmes de formations**

### SEMAINE 5

- Plantation arbustes caducs à racines nues, nourrissage oiseaux avec graines
- Semis fèves, oignons, échalotes et ail blanc

# FÉVRIER

<b>DIM 1</b>	ELLA	○	↙	●	●		
LUN 2	PRÉSENTATION		↘			●	
MAR 3	BLAISE		↘			●	
MER 4	VÉRONIQUE		↘			●	
JEU 5	AGATHE		↘			●	
VEN 6	GASTON		↘			●	
SAM 7	EUGÈNIE		↘			●	
<b>DIM 8</b>	JACQUELINE		↘			●	
LUN 9	APOLLINE		↘	●	●		
MAR 10	ARNAUD		↘	●	●		
MER 11	N-D DE LOURDES		↘	●	●		
JEU 12	FÉLIX		↘	●	●		
VEN 13	BÉATRICE		↗	●	●		
SAM 14	VALENTIN		↗	●	●		
<b>DIM 15</b>	CLAUDE		↗	●	●		
LUN 16	JULIENNE		↗	●	●		●
MAR 17	ALEXIS	●	↗	●	●		●
MER 18	BERNADETTE		↗	●	●		●
JEU 19	GABIN		↗	●	●		●
VEN 20	AIMÉE		↗	●	●		●
SAM 21	DAMIEN		↗	●	●		●
<b>DIM 22</b>	ISABELLE		↗	●	●		●
LUN 23	LAZARE		↗	●	●	●	
MAR 24	MODESTE		↗	●	●	●	
MER 25	ROMÉO		↗	●	●	●	
JEU 26	NESTOR		↘	●	●	●	
VEN 27	HONORINE		↘	●	●	●	
SAM 28	ROMAIN		↘	●	●	●	

Jours fériés ● Nouvelle lune ○ Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 7

- Taille groseilliers, cassissiers, framboisiers, pommiers, poiriers, kiwis, vignes
- Multiplication pied rhubarbes, transplantation fraisiers, bouturage petits fruits

### SEMAINE 9

- Tailles topiaires, plantation arbustes persistants à racines nues
- Plantation rhubarbes, paillage des petits fruits
- Apport de fumure organique et engrais à libération lente au pied des fruitiers

### SEMAINE 6

- Marcottage vigne, plantation fruitiers - **Foire aux greffons à Quévert (29)**

### SEMAINE 8

- Taille des plantes aromatiques
- Semis aubergines, poivrons, tomates
- **Ouverture des inscriptions aux modules de formations**

« Je prépare mon jardin à passer l'hiver »

# MARS

<b>DIM 1</b>	AUBIN	10	↙	●	●	●	●
LUN 2	CHARLES LE BON		↙	●	●	●	
MAR 3	GUÉNOLÉ		↙	●	●	●	○
MER 4	CASIMIR		↙	●	●	●	
JEU 5	OLIVE		↙	●	●	●	
VEN 6	COLETTE		↙	●	●	●	
SAM 7	FÉLICITÉ		↙	●	●	●	
<b>DIM 8</b>	JEAN DE DIEU		↙	●	●	●	
LUN 9	FRANÇOISE	11	↙			●	
MAR 10	VIVIEN		↙			●	
MER 11	ROSINE		↙			●	
JEU 12	JUSTINE		↗			●	
VEN 13	RODRIGUE		↗			●	
SAM 14	MATHILDE		↗			●	
<b>DIM 15</b>	LOUISE		↗			●	
LUN 16	BÉNÉDICTE		↗	●	●	●	●
MAR 17	PATRICE		↗	●	●	●	●
MER 18	CYRILLE		↗	●	●	●	●
JEU 19	JOSEPH	●	↗	●	●	●	●
VEN 20	PRINTEMPS		↗	●	●	●	●
SAM 21	CLÉMENCE		↗	●	●	●	●
<b>DIM 22</b>	LÉA		↗	●	●	●	●
LUN 23	VICTORIEN	13	↗	●	●		●
MAR 24	CATHERINE		↗	●	●		●
MER 25	ANNONCIATION		↙	●	●		●
JEU 26	LARISSA		↙	●	●		●
VEN 27	HABIB		↙	●	●		●
SAM 28	GONTRAN		↙	●	●		●
<b>DIM 29</b>	GWLADYS		↙	●	●		●
LUN 30	AMÉDÉE		↙	●	●		●
MAR 31	BENJAMIN	14	↙	●	●		●

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 11

- Semis persil, épinard, radis, navet, petit pois, céleri-rave et branche

### SEMAINE 13

- Début de l'éco-pâturage, plantation aromatiques
- Récolte mâches épinards, choux, poireaux, carottes et panais
- **Foire aux plantes rares à Saint-Priest (69)**

### SEMAINE 10

- Taille rosiers remontants, arbustes à floraison estivale, plantation arbustes persistants
- Semis carottes, plantation Asperges - **Foire aux arbres de Lisieux (14)**

### SEMAINE 12

- Fauchage des engrains verts semés en automne
- Plantation pommes de terre, oignons, échalotes, ail, semis coriandre, choux fleur, brocolis, chou rouge
- Greffe fruitiers en fente, demi-fente, par incrustation
- **Clôture des inscriptions aux modules de formations**

### SEMAINE 14

- Taille oliviers, paillage potager et aromatiques
- Division ciboulette, estragon, oseille, rhubarbe; rempotage tomates, aubergines et poivrons
- **Fête des plantes à Saint-Jean-de-Beauregard (91)**

# AVRIL

MER	1	HUGUES	14	↙	●	●	●
JEU	2	SANDRINE		↙	●	●	●
VEN	3	RICHARD		↙	●	●	●
SAM	4	ISIDORE		↙	●	●	●
DIM	5	PÂQUES		↙	●	●	●
LUN	6	LUNDI DE PÂQUES	15	↙	●	●	●
MAR	7	J-B DE LA SALLE		↙	●	●	●
MER	8	JULIE		↗	●	●	●
JEU	9	GAUTIER		↗	●	●	●
VEN	10	FULBERT		↗	●	●	●
SAM	11	STANISLAS		↗	●	●	●
DIM	12	JULES		↗	●	●	●
LUN	13	IDA	16	↗	●	●	●
MAR	14	MAXIME		↗	●	●	●
MER	15	PATERNE		↗	●	●	●
JEU	16	BENOÎT-JOSEPH		↗	●	●	●
VEN	17	ANICET		●	●	●	●
SAM	18	PARFAIT		↗	●	●	●
DIM	19	EMMA		↗	●	●	●
LUN	20	ODETTE	17	↗	●	●	●
MAR	21	ANSELME		↗	●	●	●
MER	22	ALEXANDRE		↘	●	●	●
JEU	23	GEORGES		↘	●	●	●
VEN	24	FIDÈLE		↘	●	●	●
SAM	25	MARC		↘	●	●	●
DIM	26	ALIDA		↘	●	●	●
LUN	27	ZITA	18	↘	●	●	●
MAR	28	VALÉRIE		↘	●	●	●
MER	29	CATHER. DE SIENNE		↘	●	●	●
JEU	30	ROBERT		↘	●	●	●



Jours fériés



Nouvelle lune



Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 15

- Scarification, première tonte et fertilisation azotée gazon
- Plantation pommes de terre de conservation et aromatiques
- **Marché au plantes au parc botanique de Mulhouse (68)**

### SEMAINE 14

- Taille oliviers, paillage potager et aromatiques
- Semis persil, radis, laitues, carottes
- **Début des modules de formations**

### SEMAINE 16

- Plantation vivaces
- Greffage de fruitiers en couronne
- **Salon "Passionnément Jardin de Honfleur" (14)**

### SEMAINE 17

- Inventaire faunistique et floristique jardins, taille topiaire des conifères
- Plantation pommes de terre de saison
- **Plantes en folie à Pupetières (38)**

### SEMAINE 18

- Taille des arbustes à floraison hivernale
- Plantation courgettes, tomates, aubergines et poivrons
- **Formation "Apprendre à réaliser une ardoise botanique"**

# MAI

<b>VEN</b>	<b>1</b>	FÊTE DU TRAVAIL ○	<b>18</b>	↙	●	●	●
SAM	2	BORIS		↙	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>3</b>	PHILIPPE JACQUES		↙	●	●	●
LUN	4	SYLVAIN		↗	●	●	●
MAR	5	JUDITH		↙	●	●	●
MER	6	PRUDENCE		↗	●	●	●
JEU	7	GISÈLE		↗	●	●	●
<b>VEN</b>	<b>8</b>	VICTOIRE 1945	<b>19</b>	↗	●	●	●
SAM	9	PACÔME		↗	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>10</b>	SOLANGE		↗	●	●	●
LUN	11	ESTELLE		↗		●	●
MAR	12	ACHILLE		↗		●	●
MER	13	ROLANDE		↗		●	●
<b>JEU</b>	<b>14</b>	ASCENSION		↗		●	●
VEN	15	DENISE	<b>20</b>	↗		●	●
SAM	16	HONORÉ ●		↗		●	●
<b>DIM</b>	<b>17</b>	PASCAL		↗		●	●
LUN	18	ÉRIC		↗	●	●	●
MAR	19	YVES		↙	●	●	●
MER	20	BERNARDIN		↙	●	●	●
JEU	21	CONSTANTIN		↙	●	●	●
VEN	22	ÉMILIE	<b>21</b>	↙	●	●	●
SAM	23	DIDIER		↙	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>24</b>	PENTECÔTE		↙	●	●	●
<b>LUN</b>	<b>25</b>	LUNDI DE PENTECÔTE		↙	●		●
MAR	26	BÉRENGER		↙	●		●
MER	27	AUGUSTIN		↙	●		●
JEU	28	GERMAIN		↙	●		●
VEN	29	AYMAR	<b>22</b>	↙	●		●
SAM	30	FERDINAND		↙	●		●
<b>DIM</b>	<b>31</b>	VISIT. STE VIERGE		↙	●		●

Jours fériés    ● Nouvelle lune    ○ Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 19

- Mise en route arrosage automatique
- Buter et pailler les pommes de terre
- **Clôture des candidatures au concours national des jardins privés (SNHF)**

### SEMAINE 18

- Semis engrais verts d'été
- Plantation courgettes, tomates, aubergines et poivrons
- **Les jardiniales de Châtillon-d'Azergues (69)**

### SEMAINE 20

- Semis haricots nains filets, mangetouts et à grains
- **Saints de Glaces du 11 au 13 - festival Graines de jardin à Rouen (76)**

### SEMAINE 21

- Plantations annuelles et bulbes d'été
- Bouturage arbustes à fleurs et clématites, semis bette-raves
- **Évaluation de mi-parcours des formations**

### SEMAINE 22

- Paillage des plantations
- Marcottage aérien figuiers
- **Fête des plantes rares de Lamontjoie (47)**

# JUIN

LUN	1	JUSTIN	<b>23</b>	↙	●	●	●
MAR	2	BLANDINE		↗	●	●	●
MER	3	KÉVIN		↗	●	●	●
JEU	4	CLOTILDE		↗	●	●	●
VEN	5	IGOR		↗	●	●	●
SAM	6	NORBERT		↗	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>7</b>	GILBERT		↗	●	●	●
LUN	8	MÉDARD	<b>24</b>	↗	●	●	●
MAR	9	DIANE		↗	●	●	●
MER	10	LANDRY		↗	●	●	●
JEU	11	BARNABÉ		↗	●	●	●
VEN	12	GUY		↗	●	●	●
SAM	13	ANTOINE DE PADOUE		↗	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>14</b>	ÉLISÉE		↗	●	●	●
LUN	15	GERMAINE ●	<b>25</b>	↘	●	●	●
MAR	16	JEAN FRANC. RÉGIS		↘	●	●	●
MER	17	HERVÉ		↘	●	●	●
JEU	18	LÉONCE		↘	●	●	●
VEN	19	ROMUALD		↘	●	●	●
SAM	20	SILVÈRE		↘	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>21</b>	ÉTÉ		↘	●	●	●
LUN	22	ALBAN	<b>26</b>	↘	●	●	●
MAR	23	AUDREY		↘	●	●	●
MER	24	JEAN-BAPTISTE		↘	●	●	●
JEU	25	PROSPER		↘	●	●	●
VEN	26	ANTHELME		↘	●	●	●
SAM	27	FERNAND		↘	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>28</b>	IRÉNÉE		↘	●	●	●
LUN	29	PIERRE - PAUL	<b>27</b>	↗	●	●	●
MAR	30	MARTIAL ○		↗	●	●	●



Jours fériés



Nouvelle lune



Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 24

- Fauchage des engrais verts de printemps
- Marcottage des condimentaires
- Récolte de tilleuls pour tisane

### SEMAINE 26

- Récolte prêle, ortie et consoudes pour effectuer les purins en prévention des maladies
- Marcottage des glycines, rhododendrons et rosiers grimpants
- **Évaluation fin de parcours des formations**

### SEMAINE 23

- Contrôle des constructions paysagères
- Repiquage poireaux, pincement et taille des gourmands sur melons/tomates/courges
- Éclaircissement des pommes, pêches et des poires
- **Fête des plantes de jardins fruités à Chavaniac-Lafayette (43)**

### SEMAINE 25

- Taille des plantes en art topiaire
- Récolte pommes de terre nouvelles et aromatiques
- Taille en vert fruitiers en formation

### SEMAINE 27

- Modification de l'arrosage automatique, débrousaillage pour éviter le risque d'incendie
- Semis navets, épinards, mâches, radis
- Grefve en écusson pommiers, poiriers et pruniers
- **Bilan de formations**

# JUILLET

MER 1	THIERRY	27	↗	●	●	●	●
JEU 2	MARTINIEN		↗	●	●	●	●
VEN 3	THOMAS		↗	●	●	●	●
SAM 4	FLORENT		↗	●	●	●	●
<b>DIM 5</b>	ANTOINE		↗	●	●	●	●
LUN 6	MARIETTE	28	↗	●	●	●	●
MAR 7	RAOUL		↗	●	●	●	●
MER 8	THIBAULT		↗	●	●	●	●
JEU 9	AMANDINE		↗	●	●	●	●
VEN 10	ULRICH		↗	●	●	●	●
SAM 11	BENOÎT	29	↗	●	●	●	●
<b>DIM 12</b>	OLIVIER		↗	●	●	●	●
LUN 13	HENRI ET JOËL		↘	●	●		
<b>MAR 14</b>	<b>FÊTE NATIONALE ●</b>		↘	●	●		
MER 15	DONALD		↘	●	●		
JEU 16	N-D DE MT CARMEL	30	↘	●	●		
VEN 17	CHARLOTTE		↘	●	●		
SAM 18	FRÉDÉRIC		↘	●	●		
<b>DIM 19</b>	ARSÈNE		↘	●	●		
LUN 20	MARINA		↘	●	●	●	●
MAR 21	VICTOR	31	↘	●	●	●	●
MER 22	MARIE MADELEINE		↘	●	●	●	●
JEU 23	BRIGITTE		↘	●	●	●	●
VEN 24	CHRISTINE		↘	●	●	●	●
SAM 25	JACQUES		↘	●	●	●	●
<b>DIM 26</b>	ANNE ET JOACHIN		↗	●	●	●	●
LUN 27	NATHALIE	31	↗		●		
MAR 28	SAMSON		↗		●		
MER 29	MARTHE ○		↗		●		
JEU 30	JULIETTE		↗		●		
VEN 31	IGNACE DE LOYOLA		↗		●		



Jours fériés



Nouvelle lune



Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 28

- Nettoyage des allées
- Récolte ail, échalotes et oignons
- **Suivi des personnes formées**

### SEMAINE 30

- Traitement avec purins contre maladies fongiques et foliaires
- Semis choux asiatiques
- Taille de fructification sur pommiers et poiriers
- **Foire à l'ail et au basilic de Sainte-Anne à tours (37)**

### SEMAINE 27

- Modification de l'arrosage automatique, débroussaillage pour éviter le risque d'incendie
- Semis navets, épinards, mâches, radis
- Greffe en écusson pommiers, poiriers et pruniers
- **Bilan de formations**

### SEMAINE 29

- Diagnostic phytosanitaire arbres
- Bouturage des aromatiques

### SEMAINE 31

- Taille des gourmands sur tomates et vignes

# AOÛT

SAM 1	ALPHONSE	31	↗		●		
DIM 2	JULIEN EYMARD		↗		●		
LUN 3	LYDIE		↗	●	●		●
MAR 4	J-M VIANNEY		↗	●	●		●
MER 5	ABEL		↗	●	●		●
JEU 6	TRANSFIGURATION	32	↗	●	●		●
VEN 7	GAËTAN		↗	●	●		●
SAM 8	DOMINIQUE		↗	●	●		●
DIM 9	AMOUR		↘	●	●		●
LUN 10	LAURENT		↘	●	●	●	●
MAR 11	CLAIRE		↘	●	●	●	●
MER 12	CLARISSE	●	↘	●	●	●	●
JEU 13	HIPPOLYTE	33	↘	●	●	●	●
VEN 14	EVRARD		↘	●	●	●	●
<b>SAM 15</b>	<b>ASSOMPTION</b>		↘	●	●	●	●
<b>DIM 16</b>	<b>ARMEL</b>		↘	●	●	●	●
LUN 17	HYACINTHE		↘	●	●		
MAR 18	HÉLÈNE		↘	●	●		
MER 19	JEAN EUDES		↘	●	●		
JEU 20	BERNARD	34	↘	●	●		
VEN 21	CHRISTOPHE		↘	●	●		
SAM 22	FABRICE		↘	●	●		
<b>DIM 23</b>	<b>ROSE DE LIMA</b>		↗	●	●		
LUN 24	BARTHÉLÉMY		↗	●	●		
MAR 25	LOUIS		↗	●	●		
MER 26	NATACHA		↗	●	●		
JEU 27	MONIQUE	35	↗	●	●		
VEN 28	AUGUSTIN	○	↗	●	●		
SAM 29	SABINE		↗	●	●		
<b>DIM 30</b>	<b>FIACRE</b>		↗	●	●		
LUN 31	ARISTIDE		↗		●	●	●

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 32

- Modification de l'arrosage automatique, préparation du sol pour implantation du gazon en septembre, fauchage des engrais verts d'été, semis des engrais verts d'automne
- Récolte pommes de terre, semis radis/mâches/épinards
- **Fête des plantes du Boisgelin à Pléhédel (22)**

### SEMAINE 31

- Taille des gourmands sur tomates et vignes

### SEMAINE 33

- Division des iris et hémérocalles, plantation des crocus/ safrans/cyclamens; débroussaillage pour éviter le risque d'incendie
- Récolte et séchage stévia / verveine citronnelle pour tisane d'hiver
- Prélèvement des greffons en écussonnage sur pommiers, poiriers et pruniers; greffe des églantiers en écusson
- **Ouverture des inscriptions aux modules de formations, aoûtement**

### SEMAINE 34

- Bouturage rameaux rosiers, dahlias, pélargoniums, fuchsias; taille des haies de persistants; bouturage berberis
- Plantation fraisiers, divisions pivoines herbacées, semis oignons

### SEMAINE 35

- Greffe des églantiers en écussons pour multiplication des rosiers; pose piège frelons asiatiques
- Fertilisation des plantes d'intérieur

# SEPTEMBRE

MAR 1	GILLES	36	↗		●	●	●
MER 2	INGRID		↗		●	●	●
JEU 3	GRÉGOIRE		↗		●	●	●
VEN 4	ROSALIE		↗		●	●	●
SAM 5	RAÏSSA		↘		●	●	●
<b>DIM 6</b>	BERTRAND		↘		●	●	●
LUN 7	REINE	37	↘	●		●	●
MAR 8	NATIVITÉ		↘	●		●	●
MER 9	ALAIN		↘	●		●	●
JEU 10	INÈS		↘	●		●	●
VEN 11	ADELPEHE		●				
SAM 12	APOLLINAIRE		↘	●		●	●
<b>DIM 13</b>	AIMÉ		↘	●		●	●
LUN 14	CROIX GLORIEUSE	38	↘	●		●	●
MAR 15	ROLAND		↘	●		●	●
MER 16	EDITH		↘	●		●	●
JEU 17	RENAUD		↘	●		●	●
VEN 18	NADÈGE		↘	●		●	●
SAM 19	ÉMILIE		↗	●		●	●
<b>DIM 20</b>	DAVY		↗	●		●	●
LUN 21	MATTHIEU	39	↗	●		●	●
MAR 22	MAURICE		↗	●		●	●
MER 23	AUTOMNE		↗	●		●	●
JEU 24	THÈCLE		↗	●		●	●
VEN 25	HERMANN		↗	●		●	●
SAM 26	CÔME ET DAMIEN		↗	●		●	●
<b>DIM 27</b>	VINCENT DE PAUL		↗	●		●	●
LUN 28	VENCESLAS	40	↗	●		●	●
MAR 29	MICHEL		↗	●		●	●
MER 30	JÉRÔME		↗	●		●	●

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 36

- Semis chicorées, effeuillage de la vigne
- Récolte des prunes
- **Folie des plantes au parc du grand Blottereau à Nantes (44)**

### SEMAINE 37

- Taille des rosiers et haies, tonte pour une repousse lente
- Taille des pêchers, abricotiers, mûres et framboisiers non remontants
- **Fête des plantes du château du Pin à Champtocé-sur-Loire (49)**

### SEMAINE 38

- Plantation des bulbes de printemps et plantes de terre de bruyère, conifères
- Bouturage des arbustes persistants
- **Clôture des inscriptions aux modules de formation**

### SEMAINE 39

- Fertilisation gazon et plantations, apport de compost
- Récolte des pommes et poires
- **Fête des plantes de Saint-Jean-de-Beauregard (91)**

### SEMAINE 40

- Fauchage des jachères et prairies fleuries, semis engrais d'hiver
- Plantation ail violet et échalote grise
- **Fête des plantes et du jardin d'Aywiers à Lasne (Belgique)**

# OCTOBRE

JEU	1	THÉRÈSE DE L'E. J.	40	↗	●		●
VEN	2	LÉGER		↗	●		●
SAM	3	GÉRARD		↘	●		●
<b>DIM</b>	<b>4</b>	FRANÇOIS D'ASSISE		↘	●	●	●
LUN	5	FLEUR	41	↘	●	●	●
MAR	6	BRUNO		↘	●	●	●
MER	7	SERGE		↘	●	●	●
JEU	8	JEAN DE DIEU		↘	●	●	●
VEN	9	FRANÇOISE		↘	●	●	●
SAM	10	VIVIEN		●	●	●	●
<b>DIM</b>	<b>11</b>	ROSINE		↘	●	●	●
LUN	12	JUSTINE	42	↘	●	●	
MAR	13	RODRIGUE		↘	●	●	
MER	14	MATHILDE		↘	●	●	
JEU	15	LOUISE		↘	●	●	
VEN	16	BÉNÉDICTE		↗	●	●	
SAM	17	PATRICE		↗	●	●	
<b>DIM</b>	<b>18</b>	CYRILLE		↗	●	●	
LUN	19	JOSEPH	43	↗	●		●
MAR	20	PRINTEMPS		↗	●		●
MER	21	CLÉMENCE		↗	●		●
JEU	22	LÉA		↗	●		●
VEN	23	VICTORIEN		↗	●		●
SAM	24	CATHERINE		↗	●		●
<b>DIM</b>	<b>25</b>	ANNONCIATION		↗	●		●
LUN	26	LARISSA	44	↗	●		●
MAR	27	HABIB		↗	●		●
MER	28	GONTRAN		↗	●		●
JEU	29	GWLADYS		↗	●		●
VEN	30	AMÉDÉE		↘	●		●
SAM	31	QUENTIN		↘	●		●

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 41

- Taille des haies et rosiers
- Récolte stigmates safran à faire sécher
- Édition des vieilles pierres, jeunes plantes à Saint-Marcel-de-Félines

### SEMAINE 43

- Mise hors-gel des réseaux d'arrosage, arrachage et stockage des bulbes d'été
- Plantations des fruitiers

### SEMAINE 40

- Fauchage des jachères et prairies fleuries, semis engrais d'hiver
- Plantation ail violet et échalote grise
- Début des modules de formations

### SEMAINE 42

- Plantation des plantes de collection et vivaces
- Plantations choux, récolte endives/ brocolis/ choux-fleurs

### SEMAINE 44

- Vidange des canalisations extérieures, scarification gazon, fauchage tardif, fin de l'éco-pâturage
- Contrôle des parasites fongiques

# NOVEMBRE

DIM 1	TOUSSAINT	45	↙	●		●	
LUN 2	DÉFUNTS		↙	●	●		●
MAR 3	HUBERT		↙	●	●		●
MER 4	CHARLES		↙	●	●		●
JEU 5	SYLVIE		↙	●	●		●
VEN 6	BERTILLE		↙	●	●		●
SAM 7	CARINE		↙	●	●		●
<b>DIM 8</b>	GEOFFROY		↙	●	●		●
LUN 9	THÉODORE ●	46	↙	●			
MAR 10	LÉON		↙	●			
<b>MER 11</b>	ARMISTICE 1918		↙	●			
JEU 12	CHRISTIAN		↗	●			
VEN 13	BRICE		↗	●			
SAM 14	SIDOINE		↗	●			
<b>DIM 15</b>	ALBERT		↗	●			
LUN 16	MARGUERITE		↗	●		●	●
MAR 17	ÉLISABETH		↗	●		●	●
MER 18	AUDE		↗	●		●	●
JEU 19	TANGUY	47	↗	●		●	●
VEN 20	EDMOND		↗	●		●	●
SAM 21	PRÉSENCE DE MARIE		↗	●		●	●
<b>DIM 22</b>	CÉCILE		↗	●		●	●
LUN 23	CLÉMENT		↗	●	●	●	
MAR 24	FLORA ○		↗	●	●	●	
MER 25	CATHERINE		↗	●	●	●	
JEU 26	DELPHINE		↙	●	●	●	
VEN 27	SÉVRIN		↙	●	●	●	
SAM 28	JACQ. DE LA MARCHE		↙	●	●	●	
<b>DIM 29</b>	SATURNIN		↙	●	●	●	
LUN 30	ANDRÉ	<b>49</b>	↙	●	●	●	

Jours fériés   ● Nouvelle lune   ○ Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 46

- Plantations clématites, hémérocalles et pivoines, taille des vivaces, mise hors-gel des plantes gélives et de collection

### SEMAINE 48

- Plantations des arbres en cépées, début des chaulage d'hiver, apport de fumier
- Greffe en incrustation des bignones
- Récolte des nèfles et kakis

### SEMAINE 45

- Plantations des arbres et arbustes en mottes, taille des rosiers arbustes et arbres à papillons
- Récolte estragon
- Foire aux plantes de Puydaniel (31)

### SEMAINE 47

- Tuteurage des arbres de plein vent, palissage des palmettes
- Bouturage des figuiers, plantation des fruitiers en racines
- **Évaluation de mi-parcours des modules de formations**

### SEMAINE 49

- Renouvellement des contrats d'entretien pour 2026, plantations rosiers racines nues, taille des noisetiers
- Semis radis, bouturage des saules crevettes
- Taille des figuiers

# DÉCEMBRE

MAR 1	FLORENCE	49	↙	●	●	●	
MER 2	VIVIANE		↙	●	●	●	
JEU 3	FRANÇOIS XAVIER		↙	●	●	●	
VEN 4	BARBARA		↙	●	●	●	
SAM 5	GÉRALD		↙	●	●	●	
<b>DIM 6</b>	NICOLAS		↙	●	●	●	
LUN 7	AMBROISE	50	↙	●	●		●
MAR 8	IMMAC. CONCEPTION		↙	●	●		●
MER 9	PIERRE FOURIER ●		↙	●	●		●
JEU 10	ROMARIC		↗	●	●		●
VEN 11	DANIEL		↗	●	●		●
SAM 12	J-F DE CHANTAL		↗	●	●		●
<b>DIM 13</b>	LUCIE	51	↗	●	●		●
LUN 14	ODILE		↗	●		●	●
MAR 15	NINON		↗	●		●	●
MER 16	ALICE		↗	●		●	●
JEU 17	GAËL		↗	●		●	●
VEN 18	GATIEN		↗	●		●	●
SAM 19	URBAIN	52	↗	●		●	●
<b>DIM 20</b>	THÉOPHILE		↗	●		●	●
LUN 21	HIVER		↗	●			
MAR 22	FRANÇ. XAVIÈRE		↗	●			
MER 23	ARMAND		↗	●			
JEU 24	ADÈLE ○		↙	●			
<b>VEN 25</b>	<b>NOËL</b>	53	↙	●			
SAM 26	ETIENNE		↙	●			
<b>DIM 27</b>	JEAN		↙	●			
LUN 28	INNOCENTS		↙	●			
MAR 29	DAVID		↙	●			
MER 30	ROGER		↙	●			
JEU 31	SYLVESTRE		↙	●			

Jours fériés   Nouvelle lune   Pleine lune



## Mémo à faire dans le jardin

### SEMAINE 50

- Contrôle phytosanitaire patrimoine arboré, mise en place toile de jute et paille sur plantes gélives et de collection, brossage des troncs d'arbres pour enlever mousses et lichens, application de mastic sur les plaies d'arbres
- Apport de compost
- **Évaluation fin de parcours des modules de formations**

### SEMAINE 52

- Clôture des règlements 2025 pour travaux d'entretien de jardin défiscalisés

### SEMAINE 49

- Renouvellement des contrats d'entretien pour 2026, plantations rosiers racines nues, taille des noisetiers
- Semis radis, bouturage des saules crevettes
- Taille des figuiers

### SEMAINE 51

- Prélèvement des églantiers à greffer en été 2027
- Prélèvement des greffons pour les greffes de printemps
- **Bilan des formations de l'année**

### SEMAINE 53

- Graissage des outils en bois, fers et lames, retrait de la neige, plantation des conifères, sablage des gazons, paillage du potager avec fougères, élagage des grands arbres caducs

# Travaux soumis à la TVA réduite

Certains travaux d'aménagement et d'entretien de jardin peuvent bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10 %, lorsqu'ils sont réalisés par une entreprise professionnelle.

## Travaux éligibles à la TVA de 10 % :

- Travaux d'entretien courant du jardin : taille, élagage, tonte, désherbage, débroussaillage.
- Remise en état ou remplacement partiel d'éléments existants (bordures, allées, terrasses, clôtures...).
- Plantations, replantations ou remplacement d'arbustes, haies et massifs.
- Petits travaux de maçonnerie paysagère liés à l'entretien (murets, escaliers, soutènements).
- Entretien ou réparation de systèmes d'arrosage intégrés.
- Travaux d'entretien des bassins, fontaines ou points d'eau déjà existants.

## Ne sont pas concernés par la TVA réduite

- Les créations de jardins ou d'espaces verts neufs.
- Les gros travaux de terrassement ou de construction.
- Les extensions ou aménagements complets modifiant la structure initiale du terrain.

**Je certifie que les conditions d'application du taux réduit de TVA de 10% prévu à l'article 279-0 Bis du Code Général des Impôts sont remplies, ces travaux se rapportant à des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans et ne répondant pas aux conditions mentionnées au 2 de ce même article.**



# 4

Pour les professionnels  
et les particuliers

**Se former avec  
ALT Corporation**

# **ALT Corporation, la formation au cœur de l'action**

**À travers des parcours certifiants, chaque apprenant acquiert des compétences pour agir au service du paysage.**

## **Quoi ?**

- Immersion professionnelle (dispositif POE)
- Contrat d'alternance, contrat de professionnalisation
- Stage ( stage de découverte, de seconde etc.)
- Des professionnels du paysage
- Des étudiants en paysage
- Des personnes en reconversion professionnelle
- Des passionnés de jardinage

## **Pour qui ?**

## **Notre approche pédagogique**

**Découvrir nos engagements**  
Pour une société inclusive et un monde durable.



## **UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET IMMERSIVE**

- **Apprentissage proactif et immersif**  
Le lien direct avec le réel développe l'autonomie et la capacité à passer à l'action.

## Informer sur les métiers du paysage

Nous participons à des évènements locaux, tels que les salons des métiers pour présenter nos formations et échanger avec le public sur notre savoir-faire.



## Des parcours adaptés



**Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.**

En lien avec notre référent handicap, chaque demande est étudiée individuellement afin de mettre en place les adaptations nécessaires et de garantir à chacun des conditions optimales dans nos parcours de formation.



## UN ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT

- **Suivi individualisé :**

Le formateur accompagne chaque stagiaire individuellement. L'équipe met en œuvre le respect du savoir-faire et la qualité du travail.



## UNE FORMATION ANCRÉE DANS LE RÉEL

- **Objectif :** comprendre, agir et s'adapter aux réalités du terrain.



# FORMATION RÉFÉRENT ARBRES ET ÉCOSYSTÈMES

## PRÉREQUIS

- BAC+5 obligatoire \*
- BAC+2 sur dossier (la capacité à faire collaborer différents acteurs d'intérêts contradictoires sera un des critères majeurs de non conformité)

## PUBLIC CIBLE :

- Paysagiste concepteur DE
- Conducteur de travaux (licence pro)
- Concepteur créateur de jardins
- Agents communaux, territoriaux et cadres de services techniques
- Ingénieur paysagiste
- Arboriste grimpeur
- Gestionnaire patrimoine arboré

## Objectifs de la formation

- ▶ Capacité à diagnostiquer, évaluer et chiffrer une intervention
- ▶ Connaissance approfondie des patrimoines arborés
- ▶ Gestion administrative et juridique des dossiers clients, de la demande initiale à l'acte notarié
- ▶ Sens de l'écoute et application du principe du contradictoire
- ▶ Adaptabilité face aux évolutions du contexte et de sa réglementation
- ▶ Comprendre les enjeux et le fonctionnement d'une obligation réelle environnementale

## DURÉE :

**275 HEURES**

Parcours sur mesure  
sur dossier

40% distanciel

60% présentiel

## TARIFS :

Sur demande

## ORGANISATION :

1 stagiaire minimum /  
6 maximum

## FORMATEURS :

- Entrepreneur du paysage membre de l'UNEP
- Association environnementale avec agrément EEDD
- Ingénieur écologue

## Contenu de la formation

- **Identification et cartographie** des arbres remarquables et habitats sensibles. Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse. Entretien et compréhension des équilibres, milieux forestiers et aquatiques, prairies et zones humides.
- **Évaluation des services écosystémiques** rendus par la couverture arborée (stockage carbone, régulation thermique, protection contre l'érosion, cycle de l'eau).
- **Diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres** pour déterminer leur état et les mesures de conservation.
- **Définition des pratiques de gestion durable**, comme par exemple en limitant l'élagage ou en interdisant des interventions pouvant nuire à l'écosystème.
- **Suivi et contrôle de la mise en œuvre des engagements pris**, avec des inspections régulières sur le terrain ainsi que des analyses d'évaluation.

## Méthodes pédagogiques

- Pédagogie proactive et participative.
- Présentation de textes de loi, documents techniques, réglementaires et juridiques.
- Introduction au principe du contradictoire.
- Présentation et analyse de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE).
- Étude de cas concrets : analyse du suivi d'une ORE.
- Identification de points de contrôle à l'aide du barème de l'arbre.
- Supports pédagogiques : documentations techniques, textes réglementaires.
- Projections commentées autour de l'ORE et de ses applications.
- Répartition pédagogique : 60 % d'apports théoriques et 40 % de pratique.
- Exercices pratiques et mises en situation.
- Utilisation d'outils d'analyse et d'apports méthodologiques illustrés d'exemples concrets.

\* obligatoire avec copie scannée du diplôme exigée

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen comprend des épreuves orales et écrites.

- Il inclut des **exercices de cas pratiques** portant sur l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) dans un contexte privé et/ou public.

## Témoignage //

J'ai eu l'opportunité de réaliser une immersion en mars 2025 auprès d'Adrien Le Tallec, paysagiste.

Je tiens à souligner son professionnalisme, la qualité du temps accordé et le sérieux de l'encadrement.

Cette expérience a été très enrichissante : j'ai pu apprendre énormément et découvrir la diversité du métier à travers des activités variées. Un grand merci pour cette immersion à la fois formatrice et stimulante !

**Audrey Morizet, architecte en reconversion**





# FORMATION CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

## PRÉREQUIS

- BTS obligatoire \*
- BAC+2 technicien du paysage \*
- Autres sur dossier \*\*

## PUBLIC CIBLE :

- CAP jardinier paysagiste.
- BAC PRO jardinier paysagiste.
- Reconversion professionnelle.
- Permis B obligatoire.
- Formation pour professionnels du paysage.

## DURÉE :

**274 HEURES**

En présentiel

## TARIFS :

Sur demande

## Objectifs de la formation

- Piloter et coordonner un chantier d'aménagements paysagers.
- Gérer les équipes, les matériels et les normes de sécurité.
- Concevoir et assurer le suivi d'un projet d'aménagement.
- Assurer la gestion commerciale et logistique.
- Communiquer efficacement et savoir travailler en équipe.
- Conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leurs projets d'aménagement.

## ORGANISATION :

1 stagiaire minimum /  
6 maximum

## FORMATEURS :

- Entrepreneur du paysage
- Ingénieur IAB EED pépinières
- Expert A8 - Horticulture
- Membre UNEP

## Contenu de la formation

- **Conception et pilotage de projets paysagers :** de l'étude à la réalisation, en intégrant les enjeux urbains, environnementaux et patrimoniaux.
- **Gestion de chantier :** conduite des travaux, suivi d'exécution, coordination des équipes et respect des règles de sécurité.
- **Maîtrise des outils numériques spécialisés :** SIG, modélisation 3D, télédétection, outils collaboratifs.
- **Conseil et accompagnement** des maîtres d'ouvrage publics et privés dans leurs projets d'aménagement.
- **Approche territoriale et stratégique :** intégration du paysage dans les politiques d'aménagement et valorisation du patrimoine végétal.

## Méthodes pédagogiques

- Pédagogie proactive et participative.
- Répartition pédagogique : 80 % de pratique, 20 % d'apports théoriques.
- Participation active et expérimentation des participants obligatoires.
- Exercices pratiques, outils d'analyse.
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation.

## Témoignage //

Ces stages ont été une expérience riche, qui m'a conforté dans mon orientation et donné une vision précise du métier. Je recommande vivement à toute personne intéressée par les métiers du paysage de saisir l'opportunité d'une immersion au sein d'ALT Corporation.

**Romain Geli, en reconversion professionnelle**

\* obligatoire avec copie scannée du diplôme exigée

\*\* entretien puis CV et lettre de motivation



# FORMATION OUVRIER PAYSAGISTE

## PRÉREQUIS

- Niveau CAP\* / BAC PRO\*
- Permis B \*
- Niveau BAC PRO / général ou autres sur dossier \*\*

## PUBLIC CIBLE :

- **CAP jardinier paysagiste.**
- **BAC PRO jardinier paysagiste.**
- **Reconversion professionnelle.**
- **Permis B obligatoire.**
- **Formation pour professionnels du paysage.**

## DURÉE :

**274 HEURES**

En présentiel

## TARIFS :

Sur demande

## ORGANISATION :

1 stagiaire minimum /  
6 maximum

## FORMATEURS :

- Entrepreneur du paysage
- Ingénieur IAB EED pépinières
- Expert A8 - Horticulture
- Membre UNEP

## Objectifs de la formation

- Comprendre le rôle et les missions de l'ouvrier paysagiste
- Concevoir et réaliser l'aménagement et l'entretien d'un espace paysager
- Savoir végétaliser un espace en y intégrant des circulations, des terrasses et des équipements
- Appliquer les règles de sécurité et les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement

## Contenu de la formation

### Entretenir un espace paysager :

- **Identifier un végétal** et contrôler son état sanitaire.
- **Entretenir une surface herbacée** à semi-ligneuse.
- **Tailler des arbres** et des arbustes.
- **Abattre et débiter un arbre** de quatrième grandeur.
- **Effectuer le travail du sol** et les apports nécessaires au développement des végétaux.
- **Protéger les végétaux** des parasites, maladies et adventices

### Végétaliser un espace paysager :

- **Réaliser un gazon** ou une couverture végétale.
- **Planter des arbres** et des arbustes.
- **Réaliser un massif paysager.**

### Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager :

- **Poser et entretenir des bordures**, des clôtures et des équipements dans un espace paysager.
- **Poser et entretenir** un réseau d'arrosage.

## Témoignage //

J'ai effectué mon stage de seconde durant deux semaines dans l'entreprise ALT Corporation aux côtés d'Adrien et de ses collègues. Ce stage m'a permis de découvrir de nouvelles expériences professionnelles très intéressantes et enrichissantes

Je les remercie de cet apprentissage qui me sert encore à ce jour.

**Benjamin O'Toole, stage de seconde**

## Méthodes pédagogiques

- Pédagogie proactive et participative.
- Répartition pédagogique : 80 % de pratique, 20 % d'apports théoriques.
- Participation active et expérimentation des participants obligatoire.
- Exercices pratiques, outils d'analyse.
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation.
- Présentation et mise en application de l'entretien de matériel et outils.
- Présentation et mise en application de l'entretien des végétaux.
- Présentation et mise en application de l'identification de végétaux, méthodes de gestion différenciées et alternatives.
- Présentation et mise en application d'une conception pour création de jardin.
- Présentation et mise en application de plantations, gazon, prairies, paillages, systèmes d'arrosage, terrassement, bordures, clôtures et maçonneries paysagères.

## Témoignage //

Dans le cadre d'une immersion professionnelle, je venais découvrir le métier de jardinier paysagiste. Adrien a toujours été disponible pour répondre à mes questions sur les différents métiers du paysage.

Au-delà de sa profonde connaissance du métier, il est également un ambassadeur du paysage qui aura à cœur de vous en faire découvrir toutes les facettes.

Si vous souhaitez faire un immersion ou un stage ALT Corporation est une entreprise très accueillante

**Pierre Vergnal, immersion professionnelle**

\* obligatoire avec copie scannée du diplôme exigée

\*\* entretien puis CV et lettre de motivation

# Autres modules de formation

**Vous avez 3 ans d'expérience dans le domaine, avec un niveau BTS ou équivalent ?**

ALT Corporation propose trois modules de formations informatives courtes pour progresser dans des compétences spécifiques :

**Études paysagères** ----- 7 heures

## Témoignage //

Adrien est un professionnel très compétent, motivé et infatigable. Le travail est réalisé dans les règles de l'art grâce à une excellente connaissance des bonnes pratiques du métier.

**Hugo Lemoine Harbers, Chargé d'étude en Arboriculture ornementale en immersion**

**Médiation juridiques** ----- 7 heures

## Témoignage //

Adrien possède plusieurs expertises rares telles que l'éco pâturage en milieu urbain, une expertise judiciaire dans la protection des arbres.

**Catherine Collier, CEO Babel TREE**

## Formations pour les particuliers

**Vous souhaitez approfondir vos connaissances sur l'entretien des espaces verts ?**

ALT Corporation accompagne les particuliers, les débutants et les amateurs éclairés dans la gestion raisonnée de leur jardin.

Vous apprendrez les **méthodes et les techniques** des jardiniers professionnels, avec une sensibilité aux écosystèmes présents dans votre propriété.

Au fil des accompagnements, vous gagnerez en autonomie.

### Pour plus de renseignements

Adrien Le Tallec / 06 50 09 04 82 / alt.letallec@gmail.com

A close-up photograph of a bee pollinating a cluster of small, white, tubular flowers with yellow stamens. The bee is positioned in the center, facing downwards. The background consists of green leaves and more flower clusters.

# 5

## Nos actions en milieu scolaire

# Sensibiliser dès le plus jeune âge

En collaboration avec les enseignants, nos interventions s'inscrivent dans un cadre pédagogique, tout au long de l'année scolaire.



## L'objectif ?

Sensibiliser les élèves en leur transmettant une **connaissance de la biodiversité, du végétal, des sols, des saisons et des écosystèmes**.

Image - freepik.com

## Les aires terrestres éducatives (ATE)

En partenariat avec l'**Office Français de la biodiversité (OFB)**, ce programme confie aux élèves et aux enseignants la gestion d'une petite zone terrestre (forêt, parc urbain, rivière, zone humide).



Image d'illustration - freepik.com

Inspiré des aires maritimes éducatives (AME) en Polynésie Française, ce projet pédagogique développe **les connaissances** des élèves sur le terrain et les encourage à **préserver l'environnement**.



Image d'illustration - freepik.com

## Nos actions en milieu scolaire

Nous menons tout au long de l'année, des **actions pédagogiques** dans des établissements scolaires, en collaboration avec l'enseignant et dans le respect du programme scolaire.

Les élèves participent activement aux différentes activités, telles que **l'observation des cycles de la nature, le comptage des espèces naturelles, la création d'un herbier, le suivi de l'évolution de l'eau et du sol au fil des saisons** et bien d'autres.

### Petits gestes, grande portée

Tous les résultats issus de ces expériences renforcent la compréhension qu'ont les élèves de leur environnement.

Les résultats sont transmis à l'OFB, contribuant ainsi à une dynamique collective d'observation et de préservation de la biodiversité sur les ATE.

### Durée du programme

8 à 10 demi-journées de Septembre à Juin par classe

## Impliquez votre établissement dans une démarche éducative et environnementale

Contactez-nous pour construire ensemble un projet pédagogique adapté à votre établissement.



Image - freepik.com

# S'engager dans les aires éducatives

Une aire éducative est un territoire naturel situé à proximité de l'école ou dans la commune, et géré par les élèves d'une ou de plusieurs classes.

## Qui peut participer à un projet d'aire éducative ?

- Il s'adresse à toutes les classes de **CE2**, de **cycle 3** (CM1, CM2, 6e), de **cycle 4** (5e, 4e, 3e) et de **lycées**.
- Avec un(e) ou plusieurs enseignant(e)s volontaire(s).
- Avec un(e) référent(e) qui accompagne la mise en œuvre du projet «aire éducative».

(sources : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>)

## Comment financer le projet ?

La **Trousse à Projets** est une plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale. Elle permet de soutenir la pédagogie active tout en impliquant les différents acteurs (parents, communes, entreprises etc.) dans la réalisation du projet.

(sources : <https://trousseaprojets.fr/website/pages/2-decouvrir-la-trousse-a-projets>)

## Ressources utiles :

<https://sagae.ofb.fr/>

<https://trousseaprojets.fr/>

<https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

# 6 Expertises privées

# Expertises réglementaires et environnementales

Ces expertises permettent d'apporter des réponses à des situations complexes, notamment dans le domaine de l'environnement.

ALT Corporation met ses compétences au service des particuliers, d'entreprises et de collectivités sur des sujets **agronomiques, phytosanitaires et environnementaux**.

Ces interventions nécessitent la mobilisation de **connaissances pointues dans la réglementation et les diagnostics environnementaux**.



Image d'illustration - freepik.com

Chaque mission vise à apporter des réponses techniques et documentées avec preuves à caractère juridique, pour éclairer la prise de décision sur le dossier.

Nous accompagnons également nos clients dans **l'identification des points de contrôle** indispensables à la réception de chantier. Cette procédure permet de garantir que les aménagements réalisés respectent les engagements contractuels, mais aussi les exigences environnementales.

**Notre expert Adrien LE TALLEC jure d'exercer sa profession avec honneur, dignité, indépendance et probité et de se conformer en toute occasion aux lois et règlements de sa profession.**

## Expertise amiable contradictoire

Ces expertises peuvent également prendre la forme **d'interventions amiables ou contradictoires**, toujours en lien avec les obligations réglementaires et la cohérence entre le droit privé et le droit public en matière environnementale.

## LABOSOL, laboratoire d'analyses agronomiques

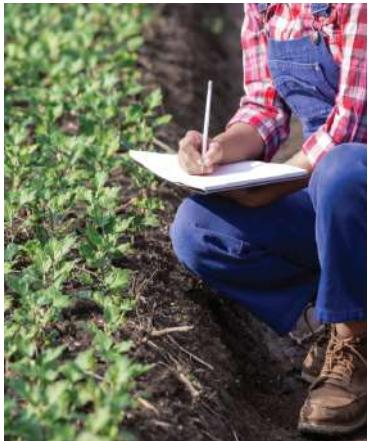


Image d'illustration - freepik.com

**Labosol** est un laboratoire d'analyses agronomiques (sol, eau, substrat, compost, plante...) créé en 2002 par Catherine et Pierre Rousset et appartenant aujourd'hui au groupe Labosport.

Labosol est un laboratoire à taille humaine en lien permanent avec ses clients. Son organisation lui permet une forte réactivité et une adaptabilité aux besoins spécifiques de ses clients.

Sources : <https://labosol.fr/>

### Notre expert peut intervenir dans les cas suivants :

- Pollution des sols ou suspicion de contamination.
- Infiltrations d'eau.
- Identification d'agents pathogènes et de ravageurs sur les végétaux.
- Protection juridique d'arbres, notamment dans le cadre de conflits ou de projets d'aménagement.
- Réalisation de contrats ORE (Obligation Réelle Environnementale) pour formaliser la préservation de zones sensibles.
- Études liées à des constructions et aménagements paysagers.
- Suivi d'arrosage automatique et gestion raisonnée de l'eau.

# Partenaires d'ALT Corporation

Alt Corporation s'appuie sur un réseau de partenaires de confiance pour garantir la qualité et la réussite de ses projets.

## • Gendt Paysages



**Gendt Paysages** est spécialisée dans l'éco-conception engagée dans :

- L'études et le conseils (Éco-conception, Gestion Intégrée de l'Eau de Pluie, Protection d'écosystèmes...)
- Coaching entretien et création
- Animations pédagogiques (Éducation liée à l'environnement et le développement durable) – de la maternelle aux adultes



**GENDT Paysages**  
**« Des hêtres et des lettres »**  
Tel: 06.20.66.41.18  
gendt.paysages@gmail.com

## Témoignage //

Je travaille avec Adrien le Tallec depuis maintenant 3 ans. Nos réalisations les plus importantes se portent sur la création du dossier ORE avec FNE\* Île-de-France, co-contractant pour la protection de 16 hectares sur la commune de Maurecourt (78), puis sur la mise en place d'une ATE (Aire Terrestre Éducative) sur cette même commune, en partenariat avec FNE Seine-et-Marne qui en sont les référents.

\*France Nature Environnement

## • À l'Ombre des Figuiers



La pépinière "**À l'Ombre des Figuiers**" est située dans le Finistère sud aux portes de Quimper et vous propose depuis 2006 de grandes collections inégalées en un seul lieu de palmiers, bananiers, cordylines, yuccas, agaves, succulentes, fougères, cycas, magnolias, et autres arbres et arbustes originaux des 5 continents.

Sources : <https://www.achat-vente-palmiers.com/fr/>

Site web :

<https://www.achat-vente-palmiers.com/fr/>

## • Savez-vous planter chez nous



Savez-vous  
Planter chez nous

Organisation qui favorise le co-jardinage entre particuliers : ceux qui disposent d'un espace vert prêt à être cultivé et ceux qui souhaitent jardiner sans terrain. La plateforme met en relation les offres et les demandes de jardins, elle encourage le partage de savoir-faire et la culture locale et solidaire.

Elle présente également des professionnels du jardin, soigneusement sélectionnés, pour accompagner les jardiniers dans la réalisation de leurs projets.

Ces partenaires sont des entreprises familiales, producteurs et structures locales partageant les valeurs de convivialité ainsi que la transmission et le respect de l'environnement.

Site web :

<https://www.plantezcheznous.com/>

## • Myosotys



Avec une vingtaine d'années dans le monde horticole, Heba vous propose différentes prestations autour du végétal, en île de France.

Site web :

[www.myosotys.fr](http://www.myosotys.fr)

**MYOSOTYS**

- **Aménagement terrasse et balcon**  
Conseils et plantations d'arbustes, vivaces et plantes de saison. En bacs, jardinières et pots.
- **Entretien floral de sépulture**  
Ponctuel ou sous forme d'abonnement, je m'engage à l'entretien et la floraison des sépultures de vos proches défunt.
- **Conseils en plantes d'intérieur**  
Diagnostic en visio ou présentiel, afin de vous conseiller sur la taille, le rempotage, l'emplacement/exposition, les problèmes phytosanitaires et de parasites. Comment choisir ses végétaux selon l'intérieur.
- **Animation autour du végétal**  
Couronne de Noël, Kokedama, terrarium, etc

[www.myosotys.fr](http://www.myosotys.fr)  
06 82 42 94 61  
contact@myosotys.fr  
 [m.y.o.s.o.t.y.s](http://m.y.o.s.o.t.y.s)

Site: 940 190 931 00099

## • MesArbustes.com

**mesArbustes**.com  
POUR DES PLANTATIONS RÉUSSIES



**MesArbustes.com** est une pépinière française produisant + de 3000 variétés.

Le site propose des jeunes plants de qualité, accompagnés de conseils en ligne personnalisés.

Site web :

<https://www.mesarbustes.fr/>

## • JPDM Customs



**JPDM Customs** est une entreprise artisanale spécialisée dans la gravure laser bois, ardoise et autres matériaux résistants aux intempéries. Nous créons des décos uniques pour sublimer vos espaces extérieurs : panneaux personnalisés, plaques de jardin, étiquettes pour plantes, silhouettes décoratives ou encore objets design sur mesure.

Nous réalisons également des créations à l'impression 3D pour permettre une décos plus poussée et un aménagement sur mesure de vos extérieurs.

Notre savoir-faire associe précision technologique et créativité afin d'apporter une touche élégante et durable à vos aménagements paysagers.

### Contact :

Tel : 06.42.79.22.45

Mail : [contact.jpdmcustoms@gmail.com](mailto:contact.jpdmcustoms@gmail.com)

## • AYKO



Notre fidèle partenaire à quatre pattes, **Ayko**, nous accompagne sur les chantiers, uniquement avec votre autorisation préalable, afin de renforcer la surveillance et la sécurité du site.

# Conditions

## générales de vente et de prestation de services

**Clients particuliers, copropriétés, SCI familiales, associations sans activité économique**

Les présentes conditions générales (CGV) s'appliquent à tous les contrats de ventes de produits et de prestations de services d'aménagement paysagers conclus et/ou exécutés par le prestataire, en France.

### **1) Loi applicable – Tribunaux compétents**

Le présent contrat et les opérations qui en découlent sont soumis à la loi française. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **2) Devis**

Le prestataire établit un devis écrit et gratuit sauf lorsque le CLIENT aura été informé préalablement à son élaboration que celui-ci est payant.

**Les devis de création en aménagements paysagers, formations, expertises sont payants au tarif de 70€ HT.**

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- Est valable 30 jours à compter de la date de son établissement par le prestataire et n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits.
- Est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature ; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera

répercutée au CLIENT.

- N'inclut pas les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits telles que les études, analyses des sols, etc.
- S'entend pour l'exécution des travaux qui y sont décrits dans des conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues (dalle en béton enterrée à enlever, nécessité de briser des enrochements, de dépolluer des sols, etc.)
- N'inclut pas les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété ou enfin par mesure de sécurité. Il appartient donc au CLIENT de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations, sous sa seule responsabilité.
- Le prix stipulé au devis fera susceptible de faire l'objet d'une révision dans les conditions de l'article 5.1

### **3) Commande – Formation du contrat**

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis par le CLIENT. Toute demande de modification d'un devis, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du contrat sur la base du devis modifié et donnera lieu à l'établissement, par le prestataire, d'un devis modificatif. Le contrat ne sera alors valablement formé que si le devis modificatif est accepté par le CLIENT.

**L'acceptation du devis est matérialisée par la signature du Client avec la mention bon pour accord, paraphes et date sur chaque page.**

## **4) Remise des plans**

Avant l'exécution des travaux, le CLIENT s'engage à remettre au prestataire les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le CLIENT, la responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée.

## **5) Prix - Facturation – Paiement**

Sauf accord contraire dans le devis, un **acompte de 50%** du prix qui y est stipulé est versé par le CLIENT lors de l'acceptation de celui-ci. La commande ne recevra exécution qu'après l'encaissement de cette somme par le prestataire.

En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par le prestataire l'acompte versé sera de plein droit acquis au prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Sauf mention contraire dans le devis, le solde du prix est payable à la réception des travaux ou à la livraison.

### **5.1) Révision de prix :**

S'il y a lieu, Le devis contient une clause de révision de prix basée sur un indice officiel adapté au marché, lequel peut le cas échéant être pondéré par le ou les indices concernant le ou les matériaux visés audit devis.

### **5.2) TVA réduite :**

Je certifie que les conditions d'application du taux réduit de TVA de 10% prévu à l'article 279-0 Bis du Code Général des Impôts sont remplies, ces travaux se rapportant à des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans et ne répondant pas aux conditions mentionnées au 2 de ce même article.

## **6) Réserve de propriété**

Tous les produits remis au CLIENT en exécution du contrat restent la propriété du prestataire jusqu'à complet encaissement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc.)

relatifs aux dits produits sont cependant transférés au CLIENT dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

## **7) Délais d'exécution**

Les parties conviennent dans le devis d'une date d'exécution.

## **8) Réception des travaux et produits**

A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception, les éventuelles réserves étant formulées comme suit. En l'absence de procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après la réception pour les travaux et 5 jours après la livraison pour les produits. En présence d'un procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document.

## **9) Responsabilité - Force majeure**

1. Le prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition légale impérative.
2. Le prestataire dispose d'une responsabilité civile et décennale.

APRIL – Assureur ERGO  
12 bis, rue de la Victoire 75009 Paris  
Mail : [risquespro@april-partenaires.fr](mailto:risquespro@april-partenaires.fr)  
Tél. : 01 59 20 00 00

Numéro contrat : 25126461613

3. Le prestataire sera exonéré de toute responsabilité lorsqu'il aura été empêché d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeur. Les parties conviennent que seront notamment assimilés à des cas de force majeure.

4. Sont notamment considérées comme événement de force majeure : les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les arrêtés et toutes décisions des Pouvoirs publics interdisant l'arrosage ou toute intervention sur les végétaux, les grèves ou le manque de main d'œuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.
5. Le CLIENT déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

## **10) Garanties légale et contractuelle**

1. En cas de vente d'une chose non comprise dans un contrat d'entreprise, Le CLIENT consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ainsi que de la garantie légale contre les vices cachés. La garantie du prestataire est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toutefois, le prestataire est dégagé de sa responsabilité en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés (qu'il appartient au client de vérifier), de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, de négligence, de défaut d'entretien de la part du CLIENT, d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure.
2. Le prestataire n'accorde aucune garantie contractuelle automatique. Cependant, les végétaux fournis et plantés par le prestataire peuvent faire l'objet d'une garantie contractuelle de reprise dont le prix et les modalités sont à convenir entre les parties.

## **11) Propriété intellectuelle**

1. Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du CLIENT)

en vue de la fourniture des services au CLIENT.

2. Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## **12) Droit de rétractation pour les clients particuliers**

Si le contrat a été conclu hors établissements et que le CLIENT est un particulier, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours selon les modalités décrites dans le formulaire ci-joint.

## **13) Information précontractuelle - Acceptation des CGV**

1. Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes informations et renseignements visés aux articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation.
2. Le fait pour le CLIENT d'effectuer un achat ou de commander un produit et/ou une prestation de services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT.

## **14) Réclamations**

En cas de conflit non résolu avec le PRESTATAIRE, le CLIENT consommateur peut formuler gratuitement ses réclamations auprès de l'Association des Médiateurs Européens <http://www.mediationconso-ame.com> (Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris) dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants.

En particulier, le CLIENT consommateur doit justifier avoir préalablement tenté de résoudre son litige directement auprès du PRESTATAIRE par une réclamation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CLIENT dispose d'un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès du PRESTATAIRE pour introduire sa demande auprès du médiateur.

## **15) Information préalable sur les risques potentiels de certains végétaux pour la santé humaine**

Conformément à l'article L.1338-3 du code de la santé publique, tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion de la vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir.

Certains végétaux, limitativement énumérés à l'annexe de l'arrêté du 4 septembre 2020, peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'exposition au soleil.

Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042325453>

En acceptant les présentes conditions générales de vente, l'acquéreur reconnaît avoir été dûment informé, préalablement à la vente, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition desdits végétaux.

# **Conditions**

## **générales de vente et de prestation de services**

### **Clients professionnels**

**Pour les copropriétés, SCI familiales, associations sans activité économique, utiliser les CGV pour les clients non professionnels)**

Les présentes conditions générales (CGV) s'appliquent à tous les contrats de ventes de produits et de prestations de services d'aménagement paysagers conclus et/ou exécutés par le prestataire, en France. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par les présentes, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du CLIENT, et notamment ses conditions générales d'achat.

#### **1) Loi applicable – Tribunaux compétents**

Le présent contrat et les opérations qui en découlent sont soumis à la loi française. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Il est convenu que le tribunal du lieu du siège social de la société prestataire sera seul compétent en cas de litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites.

#### **2) Devis**

Le prestataire établit un devis écrit et gratuit sauf lorsque le CLIENT aura été informé préalablement à son élaboration que celui-ci est payant.

## **Les devis de création en aménagements paysagers, formations, expertises sont payants au tarif de 70€ HT.**

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- **Est valable 30 jours** à compter de la date de son établissement par le prestataire et n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits.
- Est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature ; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée au CLIENT.
- N'inclut pas les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits telles que les études, analyses des sols, etc.
- S'entend pour l'exécution des travaux qui y sont décrits dans des conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues ( dalle en béton enterrée à enlever, nécessité de briser des enrochements, de dépolluer des sols, etc.)
- N'inclut pas les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété ou enfin par mesure de sécurité. Il appartient donc au CLIENT de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations, sous sa seule responsabilité.

### **3) Commande – Formation du contrat**

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis par le CLIENT. Toute demande de modification d'un devis, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du contrat sur la base du devis modifié et donnera lieu à l'établissement, par le prestataire, d'un devis modificatif. Le contrat ne sera alors valablement formé que si le devis modificatif est accepté par le CLIENT.

**L'acceptation du devis est matérialisée par la signature du**

**Client avec la mention bon pour accord, paraphes et date sur chaque page.**

#### **4) Remise des plans**

Avant l'exécution des travaux, le CLIENT s'engage à remettre au prestataire les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le CLIENT, la responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée.

#### **5) Prix - Facturation – Paiement**

Sauf accord contraire dans le devis, un **acompte de 50%** du prix qui y est stipulé est versé par le CLIENT lors de l'acceptation de celui-ci. La commande ne recevra exécution qu'après l'encaissement de cette somme par le prestataire.

En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par le prestataire l'acompte versé sera de plein droit acquis au prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Sauf mention contraire dans le devis, le solde du prix est payable à la réception des travaux ou à la livraison ; Les factures seront adressées au plus tard lors de la réception des travaux et/ou produits et le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

De plus, tout retard de paiement entraîne, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure :

1. La facturation d'une indemnité de 40€ pour frais de recouvrement.
2. Un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points, sur la totalité des sommes TTC impayées dès la survenance de l'échéance figurant sur la facture.
3. L'exigibilité de la totalité des créances du prestataire, même non échues.

4. Le droit pour le prestataire de suspendre toutes les livraisons et tous les travaux en cours jusqu'à complet paiement et la possibilité pour le prestataire d'exiger un paiement intégral à la commande pour les affaires à venir.

### **5.1) Révision de prix :**

Il est convenu entre les parties que le devis peut contenir une clause de révision de prix basée sur un indice officiel adapté au marché, lequel peut le cas échéant être pondéré par le ou les indices concernant le ou les matériaux visés audit devis.

### **5.2) TVA réduite :**

Je certifie que les conditions d'application du taux réduit de TVA de 10% prévu à l'article 279-0 Bis du Code Général des Impôts sont remplies, ces travaux se rapportant à des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans et ne répondant pas aux conditions mentionnées au 2 de ce même article.

### **6) Réserve de propriété**

Tous les produits remis au CLIENT en exécution du contrat restent la propriété du prestataire jusqu'à complet encassement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc.) relatifs aux dits produits sont cependant transférés au CLIENT dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

### **7) Délais d'exécution**

Les retards ne pourront pas être invoqués pour justifier l'annulation de la commande ou pour ouvrir droit à des retenues sur le prix ou au paiement de dommages intérêts par le prestataire. Les parties conviennent dans le devis d'une date d'exécution.

### **8) Réception des travaux et produits**

À défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception, les éventuelles réserves étant formulées comme suit.

En l'absence de procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après la réception pour les travaux et 5 jours après la livraison pour les produits. En présence d'un procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document.

## **9) Responsabilité - Force majeure**

1. Le prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition légale impérative.
2. Le prestataire dispose d'une responsabilité civile et décentrale.

APRIL – Assureur ERGO  
12 bis, rue de la Victoire 75009 Paris  
Mail : [risquespro@april-partenaires.fr](mailto:risquespro@april-partenaires.fr)  
Tél. : 01 59 20 00 00

Numéro contrat : 25126461613

3. Le prestataire sera exonéré de toute responsabilité lorsqu'il aura été empêché d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeur. Les parties conviennent que seront notamment assimilés à des cas de force majeure les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les arrêtés et toutes décisions des Pouvoirs publics interdisant l'arrosage ou toute intervention sur les végétaux, les grèves ou le manque de main d'œuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.
4. Le CLIENT déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

## **10) Garanties légale et contractuelle**

1. Le prestataire n'accorde aucune garantie contractuelle automatique.
2. Cependant, les végétaux fournis et plantés par le prestataire peuvent faire l'objet d'une garantie contractuelle de reprise dont le prix et les modalités sont à convenir entre les parties.

## **11) Propriété intellectuelle**

1. Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des services au CLIENT.
2. Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## **12) Acceptation des CGV**

Le fait pour un CLIENT d'effectuer un achat ou de commander un produit et/ou une prestation de services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT.

## **13) Traitement des données**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de : Adrien le Tallec.

Les données personnelles que vous communiquez au Prestataire sont destinées à la gestion des devis et commandes et à la prospection. Ces informations pourront également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales.

Les données collectées sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant 3 ans après cette dernière pour permettre la prospection commerciale.

Les destinataires de vos données à caractère personnel sont les services concernés du prestataire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : **ALT Corporation, 3 rue de Bellevals, 78570, Chanteloup-les-Vignes**.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, site Internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

#### **14) Information préalable sur les risques potentiels de certains végétaux pour la santé humaine**

Conformément à l'article L. 1338-3 du code de la santé publique, tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion de la vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir. Certains végétaux, limitativement énumérés à l'annexe de l'arrêté du 4 septembre 2020, peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'exposition au soleil.

Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042325453>

En acceptant les présentes conditions générales de vente, l'acquéreur reconnaît avoir été dûment informé, préalablement à la vente, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition desdits végétaux.

# **Formulaire de rétractation**

**Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.**

**Le droit de rétractation concerne UNIQUEMENT les contrats conclus hors établissement avec des clients PARTICULIERS.**

## Champ d'application

On entend par contrats hors établissement les contrats souscrits dans tout lieu où le prestataire n'exerce pas son activité habituelle ou s'il l'exerce, si le client a été sollicité dans un lieu différent, ou lors d'une excursion ayant pour but ou effet de promouvoir les biens et/ou services du prestataire).

## Modalités de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

**Si vous nous avez demandé de commencer la prestation pendant le délai de rétractation, vous devez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.**

# **Modèle de formulaire de rétractation**

**A l'attention de ALT Corporation,  
3 rue de Bellevals  
78570, Chanteloup-les-Vignes**

**alt.letallec@gmail.com**

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*) /pour la prestation de services (\*) ci-dessous :

Commandé le (\*) /reçu le (\*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : [...] »

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.

# Conditions générales de vente

## Services à la personne

Le contrat (« Contrat ») est conclu entre un particulier ayant passé la commande (ci-après « le Client ») et une société prestataire déclarée de services à la personne (« ACCES SAP »). Il comprend les conditions particulières définies dans le devis accepté ou dans un contrat spécifique et les présentes conditions générales de vente (« Conditions Générales »).

ACCES SAP est une SAS à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 532 923 984, dont son siège social se situe au 4 rue de la Bourse – 75002 Paris.

Les présentes Conditions Générales sont parties intégrantes des Contrats de prestations de services à la personne prévus à l'article D7231-1 du Code du travail, conclus et/ou exécutés par un Prestataire en France. Elles définissent l'intégralité de l'accord des parties. Elles définissent les conditions générales dans lesquelles un Prestataire d'ACCES SAP s'engage à réaliser les prestations décrites dans le devis ou le contrat spécifique précisant les conditions particulières. Elles remplacent et annulent toutes Conditions Générales, lettres, accord ou offres antérieures.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de la page d'accueil du site de présentation ACCES SAP.

Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le Contrat conclu entre elles incluant les présentes.

ACCES SAP se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans avertissement préalable. Elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des conditions particulières.

En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales et les conditions particulières portées sur les devis ou tout autre document accepté par les deux parties, les conditions particulières primeront.

### **Loi applicable**

Le Contrat et les présentes Conditions Générales sont soumis à la loi française et aux règles de compétences territoriales françaises.

### **Juridiction compétente – Règlement des litiges**

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CGV, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

### **Devis**

La prestation proposée fait l'objet d'un devis écrit valable pour la durée qu'il précise, ou à défaut de précision pour une durée d'un mois.

Le devis est soumis à l'approbation du Client, la signature du devis par le Client valant bon de commande et accord préalable. L'engagement de fourniture des prestations n'est parfait

et définitif qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par la signature du devis.

Ce devis est établi sur la base d'un prix toutes taxes comprises auquel est compris la TVA calculée au taux en vigueur à la date de son émission. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée au Client.

### **Commande – Formation du contrat**

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis ou du Contrat spécifique précisant les conditions particulières par le Client. Toute demande de modification du devis ou du Contrat spécifique précisant les conditions particulières, faite par observation ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du Contrat et donnera lieu à l'établissement d'un devis modificatif ou d'un avenant au Contrat spécifique.

Le Contrat ne sera alors valablement formé que si le devis modificatif ou l'avenant est accepté par le Client.

### **Délai**

Les prestations sont exécutées dans le délai indiqué au devis, sauf empêchement ou interruption indépendante de la volonté ou du fait du Prestataire sauf cas de force majeure.

### **Prestation réalisée par le Prestataire**

Les prestations ainsi que leurs conditions d'exécution sont expressément spécifiées par le devis ou le contrat spécifique précisant les conditions particulières.

Les Prestations sont réalisées par un intervenant d'ACCES SAP (ci-après « le Prestataire »), lequel est obligatoirement adhérent de la coopérative ACCES SAP.

Le Prestataire s'engage, selon les besoins du Client, pour une prestation ponctuelle ou pour un contrat à exécutions successives.

Le Prestataire remet gratuitement, au nom d'ACCES SAP, un devis personnalisé au Client à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au Client qui lui en fait la demande.

### **Exécution du Contrat**

Les prestations sont réalisées au domicile du Client. Le Prestataire s'engage à fournir au Client un ensemble de moyens et de compétences en adéquation avec la prestation à réaliser.

### **Prestations ponctuelles**

Les prestations sont exécutées à la date prévue sur le devis accepté ou dans le contrat spécifique définissant les conditions particulières.

### **Contrat à exécutions successives**

Les parties définissent ensemble les dates d'intervention. En cas de définition d'un planning d'intervention, chaque partie s'engage à prévenir son cocontractant au moins huit jours à l'avance s'il a un empêchement. Une nouvelle date d'intervention est alors définie entre les parties.

Si le Client ne respecte pas ce délai de huit jours, la prestation donnera en tout état de cause lieu à facturation. A toutes fins utiles, il est rappelé les dispositions de l'article L 136-1 du Code de la Consommation :

« Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite.

Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels. »

### **Prix – Facturation – Paiement**

Les conditions de prix sont fixées dans le devis ou le contrat spécifique fixant les conditions particulières en fonction du barème des tarifs horaires en vigueur pour l'année en cours ainsi que s'il y a lieu les bases de révision ou de revalorisation éventuelles.

Si le Contrat est à exécution successive, les prix seront révisés chaque année à la date anniversaire du Contrat, selon l'indice ou les modalités prévues sur le devis ou le contrat spécifique.

Le Client a la possibilité de régler le montant dû par chèque à l'ordre de ACCES SAP, par carte bancaire via un lien de télé-

paiement sécurisé, par virement bancaire (les coordonnées sont disponibles sur le talon de la facture reçue), par chèque emploi service universel préfinancé papier et dématérialisé ou par prélèvement de l'Urssaf via le service de l'Avance immédiate du crédit d'impôt si le Client est éligible et inscrit.

Le paiement de la facture peut être exigé à réception de la facture ou entre 15 et 45 jours après émission de la facture. Le délai de paiement est précisé sur la facture à régler.

### **Prestations ponctuelles**

Lorsque le Prestataire réalise une intervention ponctuelle, le devis ou le Contrat spécifique précisant les conditions particulières peut prévoir le versement par le Client d'un acompte.

Une facture sera adressée au Client après l'exécution de la prestation. La facture est payable à réception.

### **Contrat à exécutions successives**

Le devis ou le Contrat spécifique précisant les conditions particulières du Contrat précise le nombre et le type de prestations à effectuer.

ACCES SAP adresse au Client, selon la périodicité convenue, une facture au titre des prestations prévues. La facture est payable à réception.

Un nouveau contrat spécifique précisant les conditions particulières ou devis est envoyé chaque année.

En cas d'augmentation de tarif sur un contrat à tacite reconduction, le Client en sera obligatoirement informé par courrier ou par voie électronique (e-mail).

Conformément aux dispositions de l'article L 121-18-2 du Code de la Consommation, ACCES SAP ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du Client avant l'expiration d'un délai de

sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement.

## **Responsabilité – Assurances**

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Le Prestataire sera exonéré de toute responsabilité lorsqu'il aura été empêché d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeure.

Le Prestataire et le Client déclarent exonérer ACCES SAP de toute responsabilité tenant au bon déroulement ou au résultat de la prestation, au paiement d'une prestation ou plus largement en cas de conflit ou de litige survenant entre le Prestataire et le Client.

ACCES SAP ne sera pas responsable des dommages et préjudices directes et/ou indirectes, matériels et/ou immatériels causés à leurs clients et/ou à tout tiers par le Prestataire.

ACCES SAP n'intervient à aucun moment dans la réalisation des prestations entre le Prestataire et le Client, lesquelles dépassent son champ de compétences et d'intervention.

Les parties conviennent que seront notamment et non limitativement assimilés à des cas de force majeure les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les émeutes, les épidémies, les grèves ou le manque de main d'oeuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.

En cas de force majeure, l'exécution des prestations est suspendue et reportée pour une période au moins égale à celle de la durée de suspension due à cette cause. Dès que l'effet d'empêchement cessera, les obligations du Prestataire reprendront vigueur, sauf obstacle définitif à leur exécution en

tout ou partie. Dans tous les cas, aucune indemnisation quelconque ne sera due au profit de l'une ou de l'autre partie.

Quelle que soit la cause de l'évènement, le Prestataire a droit au paiement des prestations déjà réalisées à l'inclusion des frais de toute nature, régulièrement engagés auprès de tiers dans le cadre de la prestation.

Pour garantir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile dont les garanties et capitaux figurent sur l'attestation qui pourra être remise au client sur simple demande de celui-ci.

### **Résiliation – Renouvellement**

Chaque partie peut mettre fin au Contrat si son cocontractant ne respecte pas ses obligations. Une mise en demeure de faire cesser le manquement devra être adressée par lettre recommandée avec avis de réception. Si l'autre partie ne se conforme pas à ses obligations dans le délai prévu par la mise en demeure, délai ne pouvant pas être inférieur à 15 jours, le Contrat sera alors automatiquement résilié par l'envoi d'une simple lettre recommandée de résiliation.

En cas de rupture anticipée d'un contrat à exécution successive par le Client qui ne serait pas due à un manquement du Prestataire, le prix de l'intégralité des prestations de l'année sera dû par le Client.

### **Non sollicitation du personnel**

Le Client s'interdit d'embaucher directement ou de faire embaucher le personnel du Prestataire ayant travaillé à son domicile. L'interdiction est valable pour une durée de douze mois à compter de la dernière intervention du Prestataire chez le Client.

### **Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat et/ou des Conditions Générales s'avérait nulle au regard d'une règle de

droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes Conditions Générales, ni altérer la validité de ses autres dispositions.

### **Non renonciation**

Le fait qu'une Partie n'exige pas l'exécution de l'une ou l'autre des dispositions, conditions ou obligations prévues dans les présentes Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation de sa part pour l'avenir à l'exécution des dispositions, conditions, obligations, options, droits ou remèdes en cause. Les présentes Conditions Générales continuent par conséquent de s'appliquer et d'avoir plein effet.

### **Dédiction fiscale**

Ne peuvent donner lieu à l'établissement de l'attestation fiscale au titre d'une année que les factures acquittées avant le 31 décembre. ACCES SAP émet une attestation en fonction de la règlementation en vigueur. La modification de la règlementation ne peut pas justifier la résiliation d'un contrat à exécution successive en cours d'exécution.

### **Réclamations**

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé permettant l'obtention d'un avis de réception à :

Accès SAP  
Service Administratif  
4 rue de la Bourse  
75002 Paris

### **Droit de rétractation**

Vous avez le droit de vous rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours à compter du lendemain du jour de la signature du Contrat ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié

ou chômé, le premier jour ouvrable suivant pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le Client doit faire parvenir à ACCES SAP sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguité par courrier recommandé permettant l'obtention d'un avis de réception.

En cas de rétractation du Contrat par le Client, tous les paiements reçus seront remboursés, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où l'information de la décision de rétractation du Contrat est parvenue à ACCES SAP.

Si la prestation a commencé avant l'expiration du délai de rétractation et que le Client exerce son droit de rétractation, les heures effectuées jusqu'à la réception par ACCES SAP du formulaire de rétractation sont dues.

### **Exemple**

A l'attention de Accès SAP, 4 rue de la Bourse – 75002 Paris,

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ACCES AUX SERVICES A LA PERSONNE portant le numéro : \_ \_ \_ \_ A \_ \_ \_ \_ \_

Devis/contrat reçu le :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client :

Date : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_





Entreprise d'aménagement paysager  
Centre professionnel de formation certifiée

**Contact**

Tél. 06 50 09 04 82  
[alt.letallec@gmail.com](mailto:alt.letallec@gmail.com)